

Catégorie A

CAPN n°4 mutations au 1/09/2013 des inspecteurs des finances publiques FF et GP Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En préambule, l'indépendance syndicale est l'élément structurant de FO et reste la clé de toutes les libertés pour porter des revendications claires quelque soit le gouvernement au pouvoir.

Le contexte général de politique économique et sociale n'est plus le même qu'en 2012. Depuis, l'accord sur l'emploi a été transcrit dans la loi le 14 mai, la France est en récession, le taux de chômage ne cesse de grimper et alors que les services publics sont déjà à bout de souffle, de nouvelles économies dans les dépenses publiques sont au programme.

« Le climat sera plus tendu que l'an dernier, il y aura des thèmes obligatoirement conflictuels », prévient Jean-Claude Mailly. À commencer par celui des retraites. Sous la pression de l'Union européenne, le gouvernement veut frapper fort et aller très vite. Et les mesures prises seront forcément impopulaires. En matière de retraite le discours gouvernemental ne change pas : travailler plus pour gagner la même chose ou moins ! Cela justifie les positions et revendications de la CGT-FO qu'il s'agisse de l'augmentation des salaires, de la protection sociale, des retraites.

Mais les questions de l'emploi ou du service public feront, elles aussi débat.

Dans la fonction publique, Christian Grolier, secrétaire général de la fédération générale des fonctionnaires dit : « la RGPP ne s'est pas arrêtée, elle a été remplacée par la MAP. Les suppressions d'effectifs continuent au prétexte de redéploiement, le gel des traitements est maintenu pour la 3^{ème} année consécutive, les moyens de fonctionnement continuent leur chute, les conditions de travail se dégradent avec l'en même rythme ».

À la DGFIP, déjà sérieusement malmené par une décennie de réformes néo-libérales, le réseau est plus que jamais menacé au nom de la sacro-sainte rigueur budgétaire.

Après le DOS (Document d'Orientation Stratégique) en 2009, après les GEM (Groupes d'Expression Métier) en 2012, voici donc la démarche stratégique initiée par le directeur général pour justifier les futures restructurations et suppressions d'emplois (2023 en 2013). Le Directeur Général élabore sa « démarche stratégique » en conformité avec l'acte III de la décentralisation et c'est ainsi que la synthèse d'étape des remontées du réseau préconise : une réorganisation à terme le réseau des petites structures

conservées en milieu rural (trésoreries dont SIE/SIP) en les fusionnant, ou les rapprochant par bloc de deux ou trois avec désignation d'un comptable chef de file.

Fusionner les postes comptables, dont les SIP, ou services de même nature implantés sur le même site, faire évoluer le maillage des trésoreries sur la base de la carte intercommunale.

La pérennité de certaines DDFIP est d'ores et déjà menacée.

Le projet de mutation présenté le 13 mai dernier par les services centraux est la triste illustration de ce que nous dénonçons depuis la fusion :

- gel des postes comptables de catégorie C4 = 54 postes
- gel des postes SPF (Service de Publicité foncière) 22 postes
- gel des postes d'huissiers sur plus de 35 départements
- gels dans les DISI = 19 postes

Pour masquer les gels vous utiliser l'artifice des « cibles atteintes » limitant ainsi l'entrée possible pour les agents dans les départements. Nous vous demandons d'expliquer ce dispositif opaque afin que nous puissions, dans le cadre de notre mandat le répercuter aux agents, notamment à ceux qui n'ont pas obtenu satisfaction au projet de mouvement.

Nous vous demandons de nous préciser le devenir de ces postes.

En ce qui concerne les Huissiers des Finances Publiques :

Cette catégorie de personnel subit de plein fouet les réductions drastiques d'emplois, cette année des gels massifs ont été décidé par la centrale.

L'année dernière déjà, la délégation F.O.-DGFIP vous avait demandé la cartographie des emplois implantés concernant les postes d'huissiers. Rien, aucune réponse, cette année le constat est net et sans appel Ce sont 35 départements qui sont touchés par les gels d'emplois d'huissier ce qui a pour conséquence la limitation des possibilités de mutation de ces personnels sur ces emplois.

Nous réitérons notre demande quant à la cartographie et à la pérennité de la mission.

Pour **F.O.-DGFIP**, Le réseau est en danger ainsi que les missions de service public.

Simplifications et restructurations sont à l'ordre du jour, même si l'expérience passée montre qu'elles ont surtout apporté des possibilités supplémentaires de suppression d'emplois et de régression des conditions de travail.

Si le Syndicat **F.O.-DGFIP** considère qu'une véritable stratégie est nécessaire pour assurer les missions de la DGFIP d'une part, et pour rassurer les personnels d'autre part, il est en désaccord avec « cette démarche stratégique » qui sera nécessairement la mise en œuvre de la politique gouvernementale de réduction des services publics appelée, par euphémisme sans doute « Modernisation de l'Action Publique » (MAP).

Que devait apporter le mouvement 2013 aux inspecteurs des Finances publiques?

- l'affectation sur une résidence d'affectation nationale (RAN) et une mission/structure pour tous en CAP nationale,

*Rappelons que **F.O.-DGFIP** a dénoncé la suppression du mouvement d'affectation du 1^{er} mars 2013, qui a reculé ainsi la possibilité d'une mutation de 6 mois.*

- le nombre de vœux illimités pour les 2 filières,
- la gestion des priorités harmonisée entre les 2 filières (types, niveaux, pièces justificatives...),
- 1 Calendrier de campagne identique s'étalant de début décembre 2012 à fin janvier 2013 pour le dépôt des demandes,
- l'introduction d'un mouvement complémentaire en mars 2014 où il a déjà fallu souscrire en janvier 2013
- le logiciel AGORA comme base des « demandes de vœux »,
- le maintien d'un mouvement par filière dans une administration fusionnée, y compris pour les lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude, les IFiP stagiaires participant eux au mouvement correspondant à celui de leur dominante de formation à l'ENFiP.

Le constat aujourd'hui : les agents de la gestion publique n'ont pas eu le temps de « s'approprier les nouvelles règles de gestion » comme cela leur avait été promis dans le cadre de la fusion. Pour beaucoup, c'est la note de service sur Ulysse en décembre qui les a initiés aux nouvelles règles. Ils essuient les plâtres de modalités méconnues jusqu'alors.

Ainsi bon nombre d'agents n'ont pas correctement rempli leur demandes (erreurs ou omissions qui peuvent leur être préjudiciable), c'est pourquoi **F.O.-DGFIP** vous demandera, Monsieur le Président, de bien vouloir accéder aux demandes d'élargissement demandées par nos mandants.

La notion « À la disposition (ALD) » n'a pas été comprise, car insuffisamment explicitée par les services RH des directions locales. C'est flagrant notamment dans les affectations des agents promus par liste d'aptitude ou examen professionnel. Certains se sont vu refuser la mention « DDFiP X sans résidence ALD » au motif qu'ils n'étaient pas prioritaires!!! les privant ainsi de pouvoir rentrer dans le département X.

Sur le rapport fourni le 28 mai, soit seulement 2 jours avant le début prévisionnel des débats, vous faites état de taux de satisfaction satisfaisant pour la GP, le taux passant de 42 % en 2012 à 47 % en 2013, ce n'est pas notre ressenti général.

Pour la filière fiscale le taux de satisfaction chute de 50,70 % en 2012 à 42,58 % en 2013, vous tentez d'expliquer cette chute au motif d'effectifs excédentaires dans les directions. C'est pure provocation de votre part

dans un contexte de suppressions d'emplois. En outre, les agents des SIP et SIE apprécieront.

En ce qui concerne « les affectations d'office », **F.O.-DGFIP** considère quelles sont encore trop nombreuses.

Pour les A filière gestion publique :

Pour la liste d'aptitude 4 sur 99

Pour l'examen professionnel 3 sur 71

Pour les inspecteurs stagiaires 9 sur 328 y compris sur des postes d'huissiers et pour 1 agent un poste comptable. Au passage, nous dénonçons cette situation pour **F.O.-DGFIP** cette affectation doit avant tout être choisie.

Pour les A filière fiscale :

Pour la liste d'aptitude 2 sur 129

Pour l'Examen professionnel 10 sur 225

Pour les inspecteurs stagiaires 22 sur 420 dont 1 spécialité cadastre.

L'administration a privé les stagiaires de la promotion 2011/2012 d'une participation au mouvement du 1^{er} septembre 2013. Ce que nous avons dénoncé est arrivé : des stagiaires 2012/2013 sont affectés dans des départements avec une ancienneté inférieure à celle des inspecteurs de la promotion 2011/2012 générant ainsi des enjambements (nous vous citerons des exemples dans les débats). La Direction Générale empêche ainsi des stagiaires en situation de rapprochement de voir leur situation évoluer : ils devront attendre mars 2014 s'il reste des postes vacants.

Concernant la promotion actuelle 2012/2013, nous vous demandons de revenir sur le dispositif mis en place qui prévoit que les Inspecteurs stagiaires ne pourront au mieux participer qu'au mouvement de mars 2015 (voire mars 2016 s'ils sont sur des postes comptables). Ce dispositif a été rejeté par toutes les organisations syndicales à maintes reprises et les agents concernés mais la Direction Générale a ignoré ces revendications.

En ce qui concerne les agents hors métropole dont le retour est programmé en 2013, nous vous demandons la plus grande attention. Dans ce contexte, nous espérons que vous serez à l'écoute des inspecteurs concernés afin de trouver avec eux la solution la plus adaptée à leur situation (date de fin de séjour, impératifs familiaux) ce qui était un engagement de votre part. Des situations douloureuses seront évoquées lors de nos débats qui nous l'espérons trouveront une suite favorable. Une lettre adressée au Directeur Général le 29 janvier 2013 sur ce sujet est restée sans réponse à ce jour.

Concernant les règles dites « harmonisées » pour les IFiP, il reste des marges de progression.

- pas de demandes liées possibles avec d'autres cadres de la DGFIP, sauf les inspecteurs FF pour cette année ?
- pas de rapprochement interne pour les inspecteurs filière gestion publique, ce qui ne met pas les inspecteurs au même niveau en 2013.

Quand l'administration compte t'elle harmoniser intégralement les règles d'affectation ?

Autre sujet : quid du mouvement complémentaire ? pour les agents qui ne peuvent participer qu'à ce seul mouvement, quelle sera la date de dépôt prévisionnelle ? bien sur si ce mouvement est maintenu car certaines directions laissent entendre qu'il n'aurait pas lieu !

Ensuite, abordons les conditions du dialogue social dans les Commissions Administratives.

Force Ouvrière, partisan du paritarisme dans la Fonction publique, a pour objectif la défense des intérêts matériels et moraux de ses mandants par les représentants du personnel.

Force est de constater que ces derniers ne sont pas respectés pour les raisons suivantes

- Les conditions de fonctionnement de cette CAP ne sont pas acceptables : 1 seul photocopieur mis à disposition pour 4 organisations syndicales représentées à cette CAP.

- La consultation a été rendue plus difficile du fait de l'examen concomitant des 2 filières. Les élus ont nécessairement dû solliciter plus que d'habitude les bureaux de gestion qui ont su répondre à nos demandes.

- Le calendrier prévu est trop contraint compte tenu de l'enchaînement des CAP.

- Rappelons ici que les élus ont fait preuve d'adaptation sur leurs emplois du temps professionnels lors du report de la CAP de B en A qui, faute de décisions prises par les ministres sur le plan de qualification ont été retardées de 7 semaines.

Cette CAP doit se terminer le vendredi 7 juin et celle dévolue à l'examen de l'article 23 commencera le lundi 10 juin.

Le temps de consultation a été fait a minima et aucun temps de restitution aux agents n'est intégré.

Compte tenu des enjeux d'une mutation sur le quotidien des agents tant sur le plan professionnel que personnel ce défaut de temps prévu de restitution est un manque de respect à leur égard.

Pour rester sur le plan « manque de respect », que doivent penser les élus quand un GT calendrier CAP Nationales est placé le 25 juin alors que se déroulent des CAP ? Les représentants du personnels sont ici bafoués.

F.O.-DGFIP revendique , entre autres :

- l'arrêt de la MAP, qui poursuit la logique de la RGPP,
- l'arrêt des suppressions d'emplois, qui amplifient la dégradation des conditions de travail,
- le maintien des statuts particuliers et de tous les droits et garanties des agents de la DGFIP et refuse les statuts interministériels ;
- un réel bilan contradictoire de la fusion,
- l'arrêt de toute urgence de la démarche stratégique, prétexte aux réorganisations et restructurations,
- le maintien de l'intégralité des missions et des moyens de la DGFIP,
- l'existence d'un véritable réseau comptable de proximité,
- l'augmentation immédiate du point d'indice de 5 % et l'octroi de 44 points pour tous au titre du rattrapage,
- la création d'un 13^{ème} échelon pour les inspecteurs de la DGFIP,
- l'abrogation effective du jour de carence.

Ces revendications s'inscrivent dans celles de tous les salariés, de la fonction publique comme du secteur privé, confrontés depuis des années à une même politique d'austérité qui s'attaque à leurs salaires, leurs droits collectifs, leur emploi, leur statut.

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP